

CELLULE DE VEILLE ELECTORALE

WANEP SENEGAL

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 17 Novembre 2024

DECLARATION FINALE

Les élections législatives anticipées ont eu lieu le dimanche 17 novembre 2024 suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République. Le scrutin s'est globalement bien déroulé sur toute l'étendue du territoire national malgré un contexte préélectoral relativement tendu marqué par des discours et actes de violences notamment à Dakar, Kougheul et Saint-Louis.

Dans le cadre du Projet « **Suivi, analyse et atténuation de la violence électorale (E-MAM)**, le **WANEP a mis en place une Cellule de veille** électorale composée de 5 sections distinctes :

- o une chambre technique pour la collecte des données,
- o une chambre de vérification des informations (fact-checking),
- o une chambre d'analyse,
- o une chambre de communication,
- o une chambre de décision.

WANEP a déployé 100 observateurs dans 42 des 46 départements du Sénégal évalués comme potentiellement zones à risque de violences électorales. Ces observateurs ont visité 708 bureaux de vote et soumis 1007 rapports. La Cellule de veille est chargée de la coordination de la mission d'observation et reçoit de ses observateurs des informations lui permettant de faire des points réguliers tout au long de la journée sur le déroulement du scrutin.

L'analyse faite des données sur le déroulement du scrutin a permis de constater que le vote s'est globalement bien déroulé.

Toutefois des incidents mineurs ont été signalés, appelant des recommandations à l'endroit des parties prenantes sur le déroulement du scrutin, le respect des procédures de clôture et de dépouillement.

I. DU DEROULEMENT DU SCRUTIN

Le scrutin s'est déroulé normalement dans la discipline et sans incident majeur dans 99,8% des bureaux de vote observés.

Ouverture : De façon générale, les procédures relatives à l'ouverture des bureaux de vote ont été respectées dans les bureaux observés :

- Dans 97%, les membres étaient présents à l'ouverture
- 67% ont respecté l'heure d'ouverture (8h00).
- Par contre, 33% des bureaux de vote ont connu des manquements liés à un léger retard quant à leur démarrage effectif.
- Dans 03 bureaux de vote, l'absence de membre du bureau notamment l'assesseur et le secrétaire a été constaté à Mbour, Bambilor et Wakhinane Nimzatt.

Matériel électoral : Sur l'ensemble des bureaux de vote observés, le matériel était globalement disponible :

- 97% du matériel électoral était disponible (urnes transparentes, isoiloirs, encre indélébile, bulletins de vote et listes d'électeurs, etc.).

Toutefois, quelques bureaux de vote ont accusé un léger retard pour cause de non-disponibilité de bulletins de vote, d'absence de bulletin de certaines coalitions de partis politiques, de manque de tables de rangement, et de non affichage des informations sur les techniques de vote.

Mobilisation des électeurs :

A la mi – journée, les tendances sur le taux de participation étaient relativement faibles. Dans 97% des bureaux observés, il a été constaté des files d'électeurs courtes avec moins de 20 personnes.

Dans 84 % des bureaux observés, la participation des jeunes et des femmes était faible.

Assistance des électeurs en situation de vulnérabilité : Dans l'ensemble des bureaux de vote visités, les électeurs en situation de vulnérabilité (femmes enceintes ou allaitantes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, etc.) ont reçu l'assistance requise conformément à la loi électorale (Articles L.68 et L.80 du Code électoral).

Sécurité du vote : Dans la grande majorité des centres de vote observés (98,4%), le dispositif sécuritaire mis en place a contribué à garantir la bonne tenue du scrutin.

II. DES INCIDENTS SIGNALES

Pendant le déroulement du scrutin, quelques incidents mineurs ont été notés :

- o Des électeurs se sont présentés dans des bureaux de vote munis de leurs cartes et n'ont pas pu exercer leur droit de suffrage du fait de l'absence de leur nom sur la liste électorale et /ou à cause de la délocalisation de leurs lieux de vote (Mbour, Dakar).
- o Des actes de violence verbale entre le Président du bureau de vote et des représentants de la liste Takku Walu qui voulaient voter dans un bureau où ils n'étaient pas inscrits (Tambacounda).
- o Le non - respect de la procédure de vote pour les personnes en situation de handicap. Au centre de vote de Thiowor (Louga), une personne malvoyante a été aidée par un représentant de parti, ce qui a été contesté par les autres représentants des autres partis, entraînant des violences verbales ;
- o Le non-respect de l'ordre de rangement des listes a causé un retard au démarrage dans un bureau de vote de l'école Patte d'oie Builders ;
- o La présence d'un spécimen de bulletin de vote a entraîné la suspension du dépouillement au bureau numéro 01 du centre Elh Bouna Sémou Niang à Koumpentoum.

Dès notification des incidents relevés et après vérification de la véracité des faits sur le terrain la Cellule de réponse a aidé à leur résolution en les référant à l'autorité compétente (autorités administratives, forces de sécurité si nécessaire).

L'ensemble de ces incidents relevés ont été résolus et n'ont eu aucun impact significatif sur le déroulement du vote.

III. LA CLOTURE DU SCRUTIN

Des informations sur la clôture du scrutin transmises par les observateurs à la Cellule de veille électorale, il ressort ce qui suit :

- Dans 98% des bureaux de vote, les électeurs ont pu voter avant 18h, heure de clôture. Comme prévu dans la loi électorale, les électeurs présents dans la file d'attente ont été admis à voter dans 2% des bureaux visités.
- Le dépouillement a commencé aussitôt après la fermeture des bureaux de vote en présence des membres du bureau, des scrutateurs, des représentants de la CENA, ainsi que ceux des candidats. Il s'est effectué dans le calme et sans incident majeur dans tous les bureaux visités.

En dépit du refus de signature du procès-verbal (PV) de la part de représentants de certains partis politiques ou coalition de partis pour différentes raisons, la procédure de dépouillement de vote a été respectée dans 97% des bureaux.

IV. LES RECOMMANDATIONS

A l'État

- ✓ renforcer la formation des agents électoraux ;
- ✓ veiller à la mise en œuvre des dispositions relatives au rôle des partis politiques tel que prévu par la révision constitutionnelle de 2016 ;
- ✓ adopter le format du bulletin unique pour réduire les coûts et éviter les manquements notés sur la qualité des impressions ;
- ✓ rendre inclusifs (braille, lunettes intelligentes, etc...) les bulletins de vote pour une meilleure prise en charge des personnes à besoins spécifiques ;

A la Direction générale des élections

- ✓ renforcer la communication et la sensibilisation sur les différentes étapes du vote ;
- ✓ améliorer le système de distribution des cartes d'électeurs en privilégiant l'information électronique,

- ✓ Renforcer la sensibilisation sur les procédures électorales pour éviter l'utilisation de spécimen ou autres documents le jour du scrutin.
- ✓ prendre des mesures fortes pour améliorer la participation des femmes dans toutes les étapes du processus électoral.

Au Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA)

- ✓ poursuivre le renforcement de capacité et la sensibilisation des acteurs des médias sur la couverture médiatique de la campagne électorale (équilibre, objectivité, équidistance, égalité dans le traitement de l'information, etc...) ;
- ✓ veiller au respect de l'éthique et de la déontologie dans les médias.

Aux Missions d'observation électorale (MOE)

- ✓ multiplier les initiatives de diplomatie préventive à l'endroit de tous les acteurs clés (parties prenantes au processus électoral);
- ✓ travailler en synergie pour plus d'impact et d'efficacité du processus.

Aux acteurs politiques

- ✓ renforcer les capacités de leurs mandataires pour une meilleure connaissance de la loi électorale ;
- ✓ assurer l'éducation électorale et citoyenne des militants et sympathisants ;
- ✓ user des voies de recours légales pour le règlement des contentieux électoraux ;
- ✓ sensibiliser leurs militants à éviter de recourir à toute forme de violence ;

A la société civile

- ✓ poursuivre les programmes d'éducation civique pour améliorer la participation des citoyens aux processus électoraux.
- ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations

Aux leaders d'opinion

- ✓ lancer un appel au calme, à la responsabilité et à la sérénité durant cette phase d'attente des résultats.

Au Conseil pour l'Observation des Règles Ethiques et Déontologiques dans les Médias (CORED)

- faire respecter l'éthique et la déontologie par un traitement équilibré de l'information au vu de la sensibilité de la question électorale

Aux médias

- ✓ observer les règles d'éthique et de déontologie ;
- ✓ privilégier la diffusion d'informations justes et vraies par la promotion du Fact-checking ;
- ✓ s'abstenir de diffuser des discours haineux et des images violentes.

Aux populations

- ✓ Garder le calme et la sérénité dans l'attente de la proclamation des résultats définitifs.

CONCLUSION

WANEP félicite le peuple sénégalais pour sa maturité, invite les acteurs politiques et les médias à faire preuve de responsabilité et à attendre la proclamation officielle des résultats.

WANEP exhorte les candidats à user de moyens légaux pour tout contentieux qui serait issu du scrutin.

WANEP remercie l'Etat du Sénégal et les partenaires techniques et financiers pour la confiance et la bonne collaboration dans le cadre de cette mission.

WANEP remercie toutes les parties prenantes : collecteurs, observateurs, analystes, membres de la chambre de décision pour l'accompagnement et le soutien.

Fait à Dakar, le 18 novembre 2024

é

La Cellule de Veille Électorale